Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit que l’on boive du goulot des gourdes ou des jarres.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit que l’on boive du goulot des gourdes ou des jarres.
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit que l’on boive du goulot d’une gourde à cause de ce qu’elle peut contenir de nuisible. Il pourrait s'y trouver des choses que celui qui boit ne voit pas et qu’il finisse par les avaler.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5451